

Sous-préfecture de Sarlat-la-Canéda

Sarlat-la-Canéda, le 15 mai 2024

Pôle sécurité

Affaire suivie par : Ermelinda MAURY

Tél : 05 47 24 16 48

Fax : 05 53 28 53 69

Courriel : ermelinda.maury@dordogne.gouv.fr

Récépissé de déclaration

Le Préfet de Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Objet : organisation d'une **randonnée motos et quads dénommée « Randonnée motos et quads » le 19 mai 2024**

Références :

Vu le code du sport, notamment les articles L. 331-2, R. 331-6, R. 331-8 et R. 331-11 ;

Vu le code de la route, notamment les articles R. 411-30, R. 411-31 et R. 416-19 ;

Vu le décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives ;

Vu l'arrêté du 03 novembre 2017 relatif aux manifestations sportives sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ne comportant pas de véhicules terrestres à moteur ;

Vu la déclaration de manifestation sportive qui se déroule en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation du 27 février de **Monsieur Florent LIRAUD**, représentant de l'association « Foyer Laïque rural de Marquay », en vue d'organiser **le 19 mai 2024** une randonnée motos et quads intitulée « **Randonnée motos et quads** »

Le 27 février 2024, vous m'avez adressé la déclaration d'une randonnée motos et quads. Vous trouverez ci-dessous une synthèse des informations principales relatives à cette manifestation sportive dont vous assurerez le bon déroulement.

1) les caractéristiques de l'épreuve

La manifestation sportive est prévue le dimanche 19 mai 2024, au départ de Marquay, de 07 h 00 à 13 h 30. La randonnée comporte un parcours de 75,54 kilomètres. La manifestation empruntera le territoire des communes de La Chapelle-Aubareil, Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Saint-André-d'Allas, Sarlat-la-Canéda, Sergeac, Tamniès, Valojoux. , sur l'arrondissement de Sarlat-la-Canéda.

Elle est organisée par l'association « Foyer Laïque rural de Marquay » , représentée par **Monsieur Florent LIRAUD**. Le nombre maximal de participants déclaré est de 85 participants.

Le coordonnateur de sécurité à contacter en cas d'urgence est **Monsieur Francis BLANCHARD, il est joignable au 06 07 69 84 12 .**

2) le régime de circulation

La manifestation sportive circulera avec le strict respect du code la route.

3) itinéraires

La manifestation sportive se déroulera selon l'itinéraire mentionné dans le dossier de déclaration et annexé au présent récépissé.

4) le dispositif de sécurité

Conformément aux informations transmises dans le dossier de déclaration, notamment sur la partie « dispositif de secours et de sécurité », la sécurité de la manifestation sportive sera assurée par :

- 5 véhicules d'accompagnement
- 10 organisateurs pour encadrer les participants
- 4 motos (ouverture et fermeture de manifestation)
- 1 véhicule de dépannage
- 5 signaleurs

5) mesures de sécurité complémentaires

L'organisateur doit être en mesure d'établir une communication, à tous moments avec les services de secours.

L'organisateur devra prévoir un nombre suffisant de bénévoles, munis de gilets rétro-réfléchissants, notamment aux intersections et endroits réputés dangereux. Ils seront porteurs des équipements réglementaires et des moyens de communication pour être en mesure d'alerter immédiatement les secours en cas d'accident. Ils devront être sensibilisés par l'organisateur, avant le départ de l'épreuve, sur leur rôle à tenir tout au long du déroulement de la manifestation. Ils ne devront quitter leur poste qu'à la fin de la manifestation et sur ordre de l'organisateur.

L'organisateur veillera à rappeler avant le départ de la manifestation les consignes de sécurité ainsi que les dispositions du code de la route notamment en ce qui concerne les portions à circulation.

L'organisateur devra obtenir avant la manifestation l'accord des propriétaires privés si le parcours emprunte des chemins privés.

L'organisateur doit prévoir les mesures nécessaires, en accord avec les maires des communes concernées, pour faire prescrire, le cas échéant, les interdictions de stationnement en agglomération. Les arrêtés indiquant les horaires de mise en place et de fin de restriction de circulation et/ou de stationnement doivent être fixés sur les barrières et/ou portés à la connaissance des usagers de la route.

Les zones réservées au public, ainsi que les parkings, devront être clairement signalées et délimitées par des banderoles ou des barrières.

L'organisateur doit s'assurer, par une reconnaissance des itinéraires, effectuée avant le départ de la manifestation, qu'aucun obstacle ne puisse remettre en cause la sécurité des participants.


L'organisateur veille à ce que les randonneurs se montrent respectueux des lieux et des personnes et ne sortent pas des sentiers balisés.

L'organisateur doit assurer la remise en état des lieux après le passage de la manifestation, notamment nettoyer la chaussée si nécessaire, ainsi qu'enlever le balisage dès la fin de l'épreuve.

En cas d'alerte météo et/ou de conditions météorologiques défavorables, l'organisateur devra annuler la manifestation,

Dans le cadre du plan Vigipirate renforcé et des instructions liées aux attentats, l'organisateur doit prévoir les dispositions pour sécuriser les zones de rassemblement de personnes.

Le préfet
Pour le Préfet, et par délégation
La secrétaire générale



Stéphanie BOUDET-BEYLIER

Monsieur Florent LIRAUD
Foyer Laïque Rural de Marquay
175 Route de la Gorse
24620 MARQUAY

Copie transmise à :

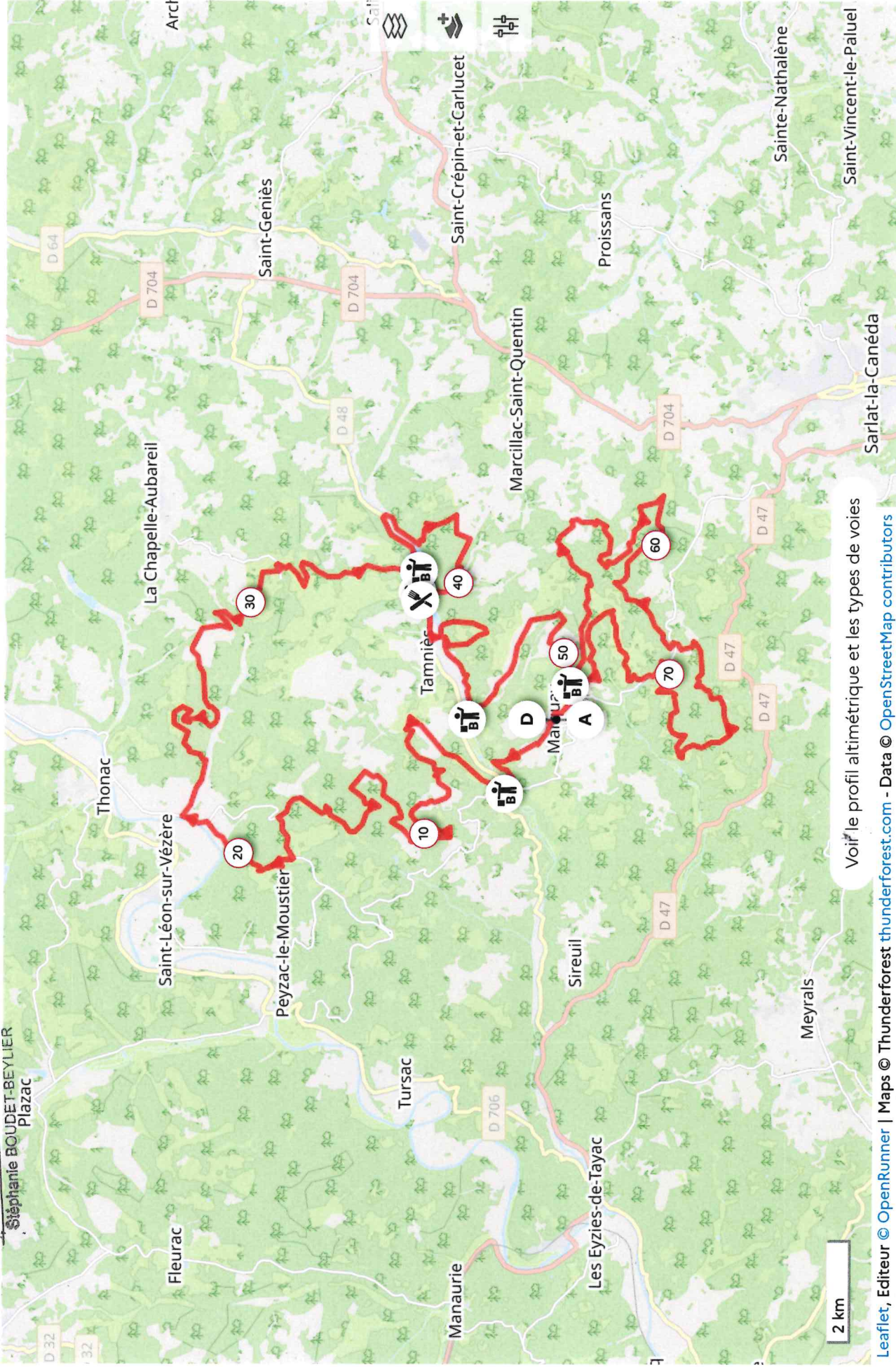
- Compagnie de gendarmerie de Sarlat-la-Canéda
- Préfecture de la Dordogne, service interministériel de défense et de protection civile
- Préfecture de la Dordogne, permanence préfectorale,
- Mairies de La Chapelle-Aubareil, Marcillac-Saint-Quentin, Marquay, Saint-André-d'Allas, Sarlat-la-Canéda, Sergeac, Tamniès, Valojoux
- Service départemental d'incendie et de secours
- Unité d'aménagement de Sarlat-la-Canéda

3/3

Pour la Sous-Préfète de Sarlat,
la Secrétaire Générale

Stéphanie BOUDET-BEYLIER
Plazac

imprimer



Voir le profil altimétrique et les types de voies

Leaflet, Editeur © OpenRunner | Maps © Thunderforest thunderforest.com - Data © OpenStreetMap contributors

